

Publiée le **- 5 SEP. 2024**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 27 août 2024

Séance du conseil municipal : 2 septembre 2024

Le 2 septembre 2024, à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de Moulleron-le-Captif, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky GODARD, Maire.

Membres présents : Monsieur Jacky GODARD, Madame Gisèle SEWERYN, Monsieur Pascal THIBAUT, Madame Mireille PIVETEAU, Monsieur Pascal MARTEAU, Madame Sandrine TARAUD, Monsieur Raymond PAQUIER, Madame Catherine PAVAGEAU, Monsieur Stéphane PERCOT, Monsieur Serge TESSON, , Monsieur Thierry ROLANDO, Monsieur Hervé BEAULIEU, Madame Rachel BODIN, Monsieur Philippe FOUCHER, Madame Elisabeth BELLON, Monsieur Olivier BARON, Madame Carole BOUCHET, Madame Marie COUTANCEAU, Madame Emilie MASSEY, Monsieur Vincent SAUNIER.

Membres excusés : Madame Renée-Noëlle BOUILLANT (donne pouvoir à Jacky GODARD), Madame Lucie MARTIN (donne pouvoir à Catherine PAVAGEAU), Monsieur Pierre BUTON.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de conseillers votants : 22

Secrétaire de séance : Gisèle SEWERYN

N° 2024-D92 – APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE CESSION DE TERRAIN DES LOTS LIBRES POUR LA TRANCHE 5 DE LA ZAC DE LA GRIMOIRE - MODIFICATION

Rapporteur : Pascal THIBAUT

L'adjoint à l'urbanisme rappelle que lors du dernier conseil municipal, le Cahier des Charges de Cession de Terrain (CCCT) des lots individuels de la ZAC de la Grimoire a été approuvé.

L'aménageur Nexity a informé, par la suite, la collectivité qu'il souhaitait apporter des précisions sur la notice hydraulique, principale modification par rapport aux tranches précédentes. Une annexe d'une vingtaine de pages précisant la nécessité et les modalités de gestion intégrées des eaux pluviales à la parcelle ainsi que leurs mises en œuvre a notamment été ajoutée.

L'emprise des parcelles et la répartition de la surface de plancher ont également été modifiées suite au passage du géomètre.

Il est proposé au Conseil d'approuver la nouvelle version du Cahier des Charges de Cession de terrain des lots libres pour la tranche 5 de la ZAC de la Grimoire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 123-1 et suivants, R. 123-1 et suivants, L. 300-2, L. 311-1 et suivants et R. 311-1 et suivants,

VU la délibération du conseil municipal en date du 31 août 2009 tirant le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC,
VU la délibération du conseil municipal en date du 6 septembre 2010 approuvant le dossier de création de la ZAC de la Grimoire,
VU la délibération du conseil municipal en date du 26 mars 2012 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC de la Grimoire établi conformément aux dispositions de l'article R. 311-7 du Code de l'urbanisme,
VU la délibération du conseil municipal en date du 26 mars 2012 approuvant le programme des équipements publics de la ZAC de la Grimoire établi conformément aux dispositions de l'article R. 311-8 du Code de l'Urbanisme,
VU la délibération du conseil municipal en date du 12 décembre 2016 approuvant l'avenant n° 1 au traité de concession,
VU la délibération du conseil municipal en date du 30 août 2021 approuvant l'avenant n° 2 au traité de concession,
VU la délibération du conseil municipal en date du 1^{er} juillet 2024 approuvant le CCCT des lots libres pour la tranche 5 de la ZAC
CONSIDERANT le projet de Cahier des Charges de Cession de Terrain modifié présenté en séance,

Après avoir délibéré et voté à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** d'approuver le Cahier des Charges de Cession de Terrain modifié des lots individuels libres de la tranche 5 de la ZAC de la Grimoire,
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer les documents à intervenir,



Pour extrait conforme

Le Maire

Jacky GODARD

La secrétaire

Gisèle SEWERYN